



N° 062453 /

le 5-12-77

M. GOVERNEMENT R.U.
Kigali (Cité de Rwamagana) DOIT

Pour livraisons locales, nous n'acceptons aucune responsabilité après avoir reçu décharge du client ou décharge du transporteur.

Réf.	DÉNOMINATION	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAUX
1	console pour lavabo email blanc	1	pièce	125	125
1	evier acier inoxydable avec égouttoir 1m x 0.50 (p. n.) avec accessoires	1	pc	1950	1950
1	siphon plomb 2"	1	pc	87	87
1	hippe reductrice 3/4" x 1/2"	10	pc	8	80
1	vanne 3/4"	3	pc	55	165
1	raccord union 3/4"	10	pc	25	250
1	te galva 3/4"	10	pc	11	110
1	coude 3/4"	20	pc	12	240
1	couleur Bio-busta blanc	10	pot	170	1700
					<u>3707</u>

f. Pointe helle sept ans sept

La présente facture est payable dans les 30 jours de sa date. Passé ce délai, le montant de la facture portera intérêt au profit de la société sur la base du taux appliqué aux avances en compte courant par la Banque du Congo Belge. Cet intérêt compensatoire courra de plein droit sans qu'il soit besoin d'autres notifications ou mise en demeure. Seuls les Tribunaux d'Usumbura sont compétents en cas de litige.

N° 363450 |

le 5.12. 57

M. **GOVERNEMENT RW.**

(Cité de Rwamagaya)

DOIT

Pour livraisons locales, nous n'acceptons aucune responsabilité après avoir reçu décharge du client ou décharge du transporteur.

Réf.	DÉNOMINATION	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAUX
J	baignoire fonte émaillée H.	1	pc	3250	3250.
J	garanties vidange baignoire et bouchon et chénette.	1	pc	300	300.
J	robinet mélangeur chromé sans double.	1	pc	480	480.
J	cuvette WC chasse haute	1	pc	710	710.
J	siège WC bakélite noir	1	pc	250	250.
J	trayau télescopique coudé pour WC ord.	1	pc	100	100.
J	lavabo Carmen II 63x47	1	pc	700	700.
J	souffape f lavabo et bouchon	1	pc	75	75.
11/4 J	siphon plomb f bac double et chénette	1	pc	70	70.
J	robinet chromé f lavabo	2	pc	125	250
Six mille cent quatre vingt cinq					<u>6.185</u>

La présente facture est payable dans les 30 jours de sa date. Passé ce délai, le montant de la facture portera intérêt au profit de la société sur la base du taux appliqué aux avances en compte courant par la Banque du Congo Belge. Cet intérêt compensatoire court de plein droit sans qu'il soit besoin d'autres notifications ou mise en demeure. Tous les Tribunaux d'Usumbura sont compétents en cas de litige.